



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Bloc local

Actions communes



Dès le début de l'année 2011, j'ai souhaité que l'AMF puisse favoriser l'unité d'action des associations qui composent le « bloc local », comme nous l'avons fait dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Le 23 mars dernier, j'ai donc pris l'initiative de réunir l'ensemble des présidents pour leur proposer la création

d'une instance de concertation qui se réunirait régulièrement. Pour préfigurer la constitution de cette instance, nous avons, dès le début de l'année, commencé à travailler en commun sur le chantier de la péréquation horizontale dans le cadre d'un comité stratégique de réflexion. Ce comité a présenté, le 25 mai dernier, plusieurs propositions qui doivent maintenant faire l'objet de simulations financières avant toute validation.

J'ai également associé mes collègues au rendez-vous que nous avons eu, le 17 mai dernier, avec le ministre de l'Intérieur, sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous allons aussi travailler ensemble pour préparer la première réunion de la CNE rénovée, afin que notre délégation exprime les attentes de l'ensemble du bloc local.

Enfin, sur proposition des associations urbaines, nous organiserons, ensemble, le 5 juillet prochain, à l'AMF, une journée qui permettra la mise en réseau des territoires envisageant de créer un pôle métropolitain.

Quels que soient nos territoires et nos sensibilités, l'unité nous permet de porter, avec efficacité et crédibilité, les propositions du bloc local dans les négociations avec l'Etat et les pouvoirs publics.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Péréquation et bloc local



En décidant la mise en place dès 2012 d'un fonds de péréquation au niveau communal et intercommunal, le Parlement a souhaité que l'année 2011 soit mise à profit pour approfondir les modalités de fonctionnement du dispositif prévu notamment par les articles 125 et 183 de la dernière loi de finances.

Les associations du bloc local* ont formé un comité stratégique chargé de formuler des propositions consensuelles et d'alimenter la réflexion du Parlement.

Dans un contexte caractérisé par la rigidité de la dépense dans un environnement budgétaire sous tension, où il existe des difficultés à mesurer les effets réels de la réforme de la taxe professionnelle, à percevoir l'incidence de l'évolution de la carte intercommunale, le comité a souhaité, en l'absence de données stabilisées et exhaustives, que la montée en puissance du dispositif soit guidée par un principe de prudence.

Le 25 mai, les présidents du bloc local ont présenté leurs premières propositions :

- la création d'un fonds national unique, articulé avec le fonds de

solidarité de la région Ile-de-France ; avec un prélèvement à la fois sur les communes et les communautés, établi à partir d'un panier de ressources large, comportant l'ensemble des recettes non affectées et

non tarifaires. Le niveau de richesse serait apprécié au niveau des territoires communautaires ;
- un reversement aux communautés, premier outil de péréquation au service des communes, en fonction de critères de ressources et de charges, prenant en compte notamment les revenus par habitant et l'effort fiscal. Les communautés seraient chargées de répartir une part de ce reversement à leurs communes membres, en fonction de règles fixées localement à la majorité qualifiée (comprenant l'accord de la commune la plus peuplée si elle représente plus du quart de la population totale) ou, à défaut, en fonction de règles fixées par la loi, prenant en compte notamment le niveau d'intégration. Le comité a insisté sur l'importance d'obtenir au préalable des simulations portant sur ces propositions, ainsi que sur la prise en compte ou non de groupes démographiques pour les prélèvements, et sur les seuils et niveaux de prélèvement - progressif ou non. Ce n'est qu'au vu d'éléments chiffrés et détaillés qu'il pourra poursuivre ses travaux. Ces simulations ont été demandées à la DGCL.

*AMF, AMGVF, FMVM, APVF, AMRF, AdCF, ACUF



LA VIE DE L'AMF

Sécurité
Rencontre
avec Claude Guéant
P.2

PARTENARIATS

Santé
Sentez-vous sport
P.3

PRATIQUE

Rencontres
Fiscalité
de l'urbanisme
P.5

BLOC NOTE

Téléphonie mobile
Guide AFUTT
P.6

Santé publique

A l'occasion de leur première rencontre commune, le 12 mai 2011, l'AMF et l'Académie de médecine (ANM) ont débattu de deux questions majeures en termes de santé publique : la qualité de l'eau de consommation et la prévention de l'obésité des enfants et des adolescents.

Il s'agissait pour les maires de bénéficier d'une expertise compétente et indépendante, capable de les éclairer dans leurs décisions. Les exposés précis des intervenants scientifiques ont permis d'acter un certain nombre de constats et de recommandations.

En matière de qualité de l'eau de consommation, l'AMF et l'ANM ont affirmé que les eaux produites par les services publics d'eau répondaient aux contraintes sanitaires. Face aux inquiétudes des habitants au regard des nouveaux facteurs contaminants, l'ANM recommande aux municipalités de s'appuyer sur des évolutions scientifiques avérées. Elle leur conseille de protéger les ressources en amont au lieu d'investir dans des traitements supplémentaires coûteux et dont l'intérêt n'est pas toujours vérifié.

Prévention de l'obésité

Sur l'obésité des jeunes, bien que la France soit moins touchée que les pays voisins, l'inquiétude reste forte face à sa prévalence croissante liée aux comportements alimentaires familiaux et à la sédentarité. Tous les acteurs doivent être mobilisés et, parmi eux, les communes ont un rôle important de prévention et d'éducation à jouer au travers de la restauration scolaire et du développement des pratiques physiques et sportives. Pour les nourrissons, il est recommandé aux communes de faciliter la poursuite de l'allaitement maternel des enfants accueillis dans les crèches, les personnels devant être mieux formés à cette préoccupation.

Pour les enfants d'âge scolaire, il convient de proposer aux enfants une restauration diversifiée, adaptée aux besoins de l'enfant et agréable à consommer. Il a été souligné combien il était important que l'enfant mange suffisamment le midi pour rester vigilant l'après-midi. Il n'en reste pas moins que l'action d'information des familles est essentielle pour lutter contre l'obésité.

Sécurité et prévention de la délinquance

Le 17 mai 2011, Jacques Pélassard, accompagné par Michel Destot (AMGVF), Bruno Bourg-Broc, Christian Pierret (FMVM) et Olivier Dussopt (APVF), a rencontré Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, en présence de Philippe Richert pour évoquer les questions de sécurité et de prévention de la délinquance. La délégation a rappelé la nécessité de clarifier les responsabilités de l'Etat et des communes et communautés sur ces sujets, constatant de surcroît un désengagement du terrain des forces nationales de sécurité, tant en zone police qu'en zone gendarmerie. Elle a également signalé la présence irrégulière de tous les acteurs aux réunions des conseils locaux de sécurité et de prévention de la

délinquance (CLSPD) et en particulier des services de l'Education nationale. Le rôle des polices municipales a également été évoqué, les élus insistant sur le fait que, placées sous l'autorité exclusive du maire, elles peuvent coopérer avec les forces nationales, mais en aucun cas les suppléer. Le ministre a rappelé ses instructions auprès de la police et de la gendarmerie nationales pour renouer le contact avec les élus et pour relancer les CLSPD. Il a aussi indiqué que les réflexions sur le fonctionnement et le statut des polices municipales allaient se poursuivre. Le ministre est intervenu sur l'ensemble de ces questions devant le Comité directeur de l'AMF, le 8 juin dernier.

EN BREF

Lancement du réseau « pôles métropolitains »

Créés par la loi « Réforme des collectivités territoriales » du 16 décembre 2010, les pôles métropolitains rencontrent un franc succès auprès des acteurs locaux, séduits par l'opportunité de pouvoir travailler ensemble à la définition et à la réalisation d'un projet de territoire partagé. Dans ce contexte, le 5 juillet prochain se déroulera la Journée des pôles métropolitains, à l'AMF, à l'initiative des présidents des associations du bloc local, en présence de nombreux élus et du ministre des Collectivités territoriales, afin d'établir un premier état des lieux depuis l'entrée en vigueur de la réforme. Deux tables rondes seront respectivement consacrées au contenu réel et à la mise en œuvre effective de ces pôles. Pré-programme et inscription sur www.amf.asso.fr

Offre et besoins sportifs

L'AMF, représentée par Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes, et la ministre des Sports ont signé, le 24 mai dernier, une convention nationale visant à lancer sur le territoire national la démarche de diagnostic approfondi de l'offre et des besoins sportifs sur un territoire. A compter de septembre 2011, dans chaque région, quelques villes ou communautés volontaires pourront, en

partenariat avec les services territoriaux du ministère, engager ce diagnostic sur la base d'une méthodologie établie par le ministère. Car si l'offre sportive est assez bien connue sur un territoire notamment grâce au recensement sportif, les besoins effectifs sont beaucoup plus difficiles à observer et quantifier, notamment au regard des nouveaux pratiquants et modes de pratique. Un comité national auquel participera l'AMF assurera le suivi de cette démarche.

Carte scolaire

A la demande du Bureau de l'AMF, Jacques Pélassard a saisi le gouvernement sur la méthode d'élaboration de la carte scolaire 2011. Il a souhaité qu'une analyse objective des besoins scolaires soit effectuée préalablement à toute décision de réductions d'effectifs.

Le Bureau a également demandé de mettre fin à la poursuite des suppressions de postes dans le primaire pour la rentrée 2012, de clarifier le concept « d'environnement social défavorisé » ouvrant droit à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, et de rappeler aux inspecteurs d'académie la nécessité d'appliquer correctement les modalités et les délais de concertation inscrits dans la Charte des services publics en milieu rural. Communiqué sur www.amf.asso.fr

LABEL

VILLE INTERNET 2012



Depuis 1999, l'association éponyme remet le label « Ville Internet » aux collectivités qui mettent en œuvre une politique numérique par le biais d'un Internet local citoyen mis à disposition des habitants. Le label national

« Ville Internet 2012 », lancé depuis le 18 mars dernier, est ouvert à toutes les communes sans distinction de taille. Il a été pensé comme un véritable outil de reconnaissance de l'engagement de l'élu et de son équipe, favorisant ainsi l'attractivité de son territoire. Cette distinction offre également une plus grande visibilité de la politique numérique engagée par la commune, avec l'affichage des panneaux aux entrées de ville, sur le site internet ou dans le magazine municipal. Inscriptions payantes (frais de dossier variant en fonction du nombre d'habitants).

CONTACT label@villes-internet.net

pour l'occasion, comme la gouvernance, la démocratie participative, la prospective ou encore les principes de développement durable.

Comment l'évaluation participe-t-elle aux différentes phases de l'action publique (conception, programmation, pilotage, prospective, communication...)?

Comment les tensions actuelles impactent-elles les réflexions et les pratiques évaluatives? Autant de pistes abordées les 30 juin et 1er juillet à Nantes.

CONTACT evaluation.sfe@wanadoo.fr

SANTÉ

SENTEZ-VOUS SPORT



Les 25 et 26 septembre seront organisés les premiers rendez-vous « Sport

Santé Bien-être », dans plus de 250 sites en France, afin d'inciter la population à pratiquer une activité physique de manière régulière. Ces journées, gratuites, sont destinées à tous les types de sportifs, amateurs ou confirmés. Les mairies souhaitant s'associer à cette manifestation, pourront en demander le label en respectant le cahier des charges. Parrainée par les collectivités locales, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les clubs sportifs et les médecins du sport, la manifestation s'intègre dans les engagements du ministère de la Santé face aux défis de santé publique. Les élus intéressés peuvent se rapprocher du CNOSF.

CONTACT [François Grosvalet](mailto:François.Grosvalet@cnosf.org) – francoisgrosvalet@cnosf.org

VICTOIRES

RENCONTRES DES ACTEURS PUBLICS



Organisé par le magazine Acteurs Publics, le traditionnel rendez-vous annuel des décideurs des trois fonctions publiques aura lieu les 4, 5 et 6

juillet 2011 à la Maison de la Chimie, à Paris. Elus, fonctionnaires, syndicalistes, opérateurs, experts, prestataires... se retrouveront pour débattre sur le Forum des acteurs publics. A cette occasion, les Victoires des acteurs publics seront remises à l'Assemblée nationale, le 6 juillet, lors d'une cérémonie retransmise sur LCP-AN. Inscriptions aux Rencontres (gratuite pour les agents publics) et candidatures aux Victoires : www.acteurspublics.com

ACTION SOCIALE

FONDATION K D'URGENCES

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation K d'urgences a été créée par Christine Kelly pour venir en aide aux familles monoparentales grâce à des financements publics et privés. Soutenue par l'AMF et une dizaine de communes, l'opération « 2000

femmes pour 2012 », prévue pour une durée de deux ans, prend le parti de femmes en difficulté qui bénéficient déjà d'une assistance financière de la part de leurs mairies pour mettre au jour ces actions sociales communales souvent peu médiatisées.

CONTACT contact@kdurgences.org

COLLOQUE

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Sur le thème de « L'évaluation des politiques publiques devant les défis d'une société en tension », les journées françaises de l'évaluation entendent débattre de la pertinence des évaluations dans l'action publique. Nombre de sujets seront traités

AGENDA

➤ 23 JUIN

Bureau de l'AMF

➤ 28 JUIN

- Rencontre de travail avec les parlementaires européens et nationaux et les présidents d'associations départementales de maires
- Rencontre des présidents et rapporteurs de CDCI

➤ 5 JUILLET

Lancement du réseau des pôles métropolitains à l'AMF

➤ 6 JUILLET

Petit-déjeuner de l'AMF avec Gérard MESTRALLET, président-directeur général de GDF-Suez

* Rendez-vous de Jacques Pélassard, président de l'AMF

Textes officiels



INTERCOMMUNALITÉ MUTUALISATION DES SERVICES

L'article 65 de la loi de réforme des collectivités territoriales prévoit que les modalités de remboursement de frais de fonctionnement des services mis à disposition entre communes et EPCI sont fixées par décret. Ce décret a été publié au Journal officiel du 12 mai 2011 pour une entrée en vigueur immédiate. Il prévoit que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par l'EPCI ou la commune bénéficiaire de la mise à disposition.

Ce coût unitaire, constaté d'après les derniers comptes administratifs,

comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement. Le coût unitaire est porté à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services, chaque année, avant la date d'adoption du budget.

Référence : décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 (JO du 12 mai 2011)



SOCIÉTÉS PUBLIQUES COMPÉTENCES

Cette circulaire a pour objet de présenter les dispositions applicables aux sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) et aux sociétés publiques locales (SPL), régies respectivement par l'article L. 327-1 du Code de l'urbanisme et l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces sociétés anonymes ont été récemment créées comme de nouveaux outils mis à la disposition des collectivités territoriales pour leur permettre de recourir à un prestataire sans publicité ni mise en concurrence préalables, dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, elles n'ont vocation à

intervenir que pour le compte de leurs actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Cette circulaire décrit, dans ce cadre, les champs de compétence respectifs des SPLA et des SPL, leur régime juridique, proche, sauf dispositions contraires, de celui des SEM, la composition de leur actionnariat, leurs moyens d'action, et encore les mesures de contrôles internes et externes garantissant leur fonctionnement, en conformité avec les règles de transparence de la commande publique.

Référence : circulaire de la DGCL n°COT/B/11/08052/C



DÉPENSE PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'arrêté du 11 mai 2011, élaboré en concertation avec les associations d'élus et les chambres régionales des comptes, rehausse le plafond de non transmission des pièces justificatives de la dépense. L'arrêté prévoit l'évaluation conjointe, par l'ordonnateur et le comptable, des procédures d'engagement, de liquidation, de mandatement et de paiement.

Cet audit aboutit à un rapport, élaboré en commun. En contrepartie des efforts opérés par la collectivité et son comptable, ce rapport pourra permettre d'élaborer une convention allégeant le contrôle de la

dépense et qui doit notamment indiquer le seuil de transmission des pièces justificatives, désormais fixé à 400 euros.

Cette modification réglementaire représente un allègement considérable des procédures, dès lors que près de 50 % des mandats sont d'une valeur inférieure à 500 euros. Le seuil de 400 euros retenu dans l'arrêté prend en compte une proposition de l'AMF à l'issue de négociations entre les associations d'élus, les contrôleurs des comptes et la DGFiP.

Référence : Arrêté NOR : BCRE1113038A du 11 mai 2011



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT TERRITORIALISATION

Dans une récente circulaire, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, fait état d'une implication forte des territoires en faveur des thématiques du Grenelle dans toutes les dimensions du développement durable, à travers le déploiement des agendas 21 locaux. La ministre invite les préfets à poursuivre et à accélérer la mise en application des mesures issues du Grenelle de l'environnement et en particulier :

- l'élaboration des schémas et plans territoriaux prévus par le Grenelle de l'environnement ;
- les mesures favorisant la transition vers une économie verte ;
- l'accompagnement de la mutation du secteur du bâtiment ;

- la préservation de la biodiversité, en particulier à travers sa mesure phare, les trames verte et bleue ;
- la mise en place d'un comité régional de suivi du Grenelle.

A travers cette circulaire, la ministre demande aux préfets de mettre en place un réseau territorialisé d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre concrète du Grenelle : « Les artisans du Grenelle ». Entre dix et quinze par département, ces acteurs pourront faire profiter d'autres acteurs locaux de leur connaissance de la démarche Grenelle, de leurs contacts, de leur expérience dans la mise en œuvre des projets afin de les convaincre de s'engager à leur tour.

Référence : Circulaire NOR : DEV1109515C du 23 mars 2011 (non parue au JO)

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

La première réunion des « Rencontres techniques de l'AMF », organisée le 7 juin dans son auditorium, avait pour ambition de présenter la réforme de la fiscalité de l'aménagement, qui entrera en vigueur le 1er mars 2012.

Ouverte devant une large assistance par Jacques Pélissard et Etienne Crépon, directeur de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages au ministère de l'Ecologie et du développement durable, cette réunion a permis, avec le soutien des services du ministère, d'explicitier ce nouveau dispositif fiscal, mais aussi de mettre en lumière la nécessité d'engager d'ores et déjà une réflexion pour la mettre en œuvre avec la plus grande efficacité.

En effet, cette réforme, motivée certes par des objectifs de simplification et de préservation du montant des ressources antérieures,

entend prendre en compte également les principes dégagés par le Grenelle de l'environnement en matière de densification et de lutte contre l'étalement urbain. A cet effet, la collectivité pourra moduler les taux par secteur, en fonction des constructions et des besoins d'équipements.

La taxe d'aménagement s'appliquera de plein droit dans les communautés urbaines et les communes ayant un PLU. Pour les autres communes et pour les communautés compétentes en matière de PLU, une délibération sera nécessaire.

Enfin, à compter de 2015, les participations d'urbanisme seront supprimées, sauf réexamen par le Parlement s'il est constaté une perte de rendement d'ici là. Un observatoire du suivi de cette réforme sera installé à cet effet par le ministère, en liaison avec les associations d'élus.

ÉNERGIE MÉDIATEUR

L'AMF et le médiateur national de l'énergie ont signé une convention de partenariat le 20 mai dernier, qui a pour objet d'organiser la collaboration entre l'AMF et le médiateur afin :

- d'améliorer la sensibilisation des élus aux problématiques liées au secteur de l'énergie ;
- d'aider les collectivités locales à mieux répondre aux demandes d'information de leurs administrés en matière d'électricité et de gaz naturel et à les orienter vers un interlocuteur qualifié et indépendant en cas de litige avec les opérateurs du marché.

En effet, autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges relatifs à l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel et de participer à l'information des consommateurs sur leurs droits. Les consommateurs peuvent ainsi saisir le médiateur national de l'énergie en cas de litige avec leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel. Le médiateur participe également à l'in-

formation des consommateurs sur leurs démarches et leurs droits.

GENS DU VOYAGE DÉLIBÉRATION DE LA HALDE

Le 18 avril 2011, la HALDE a adopté une délibération qui sanctionne une commune pour avoir laissé, à l'entrée du camping, un panneau indiquant « camping municipal interdit aux forains et aux nomades ». Dans une affaire similaire, la Haute autorité avait déjà indiqué que rien ne justifiait de refuser à certaines personnes l'accès à un camping, normalement ouvert à tous, sauf à remettre en cause le principe de la liberté d'aller et venir. La loi Besson instaure un dispositif d'accueil sur des aires aménagées mais ne légitime pas l'exclusion de tout autre espace.

En tout état de cause, un tel panneau interdisant l'accès aux forains et aux nomades représente une différence de traitement, fondée sur l'appartenance à la communauté des gens du voyage en matière d'accès aux biens et services, interdite par la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 et les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal.

Aide publique au développement

Comme chaque année, il est demandé à toutes les collectivités territoriales de télé-déclarer les données portant sur leurs versements au titre de l'aide publique au développement. La télé-déclaration 2011 porte sur les montants de l'année calendaire 2010 et doit être saisie en ligne avant le 30 juin 2011 sur : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/fr/ontoffice/article.asp?aid=508&menuid=504&lv=3>

Accueil de jeunes enfants

La CNAF a décidé de mettre en place un fonds de rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour permettre aux CAF d'apporter un soutien financier aux gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité de rénover leurs établissements, lorsque la nature des travaux n'entre pas dans le cadre de la réglementation du PCPI. La circulaire du 24 novembre 2010 détaille les modalités d'attribution de la subvention que les gestionnaires peuvent recevoir de leur CAF.

Voir note ref. BW10412 sur www.amf.asso.fr

Alerte sur le nom de domaine en .fr

A compter du 1er juillet 2011, les communes ne seront plus les seules à bénéficier de l'exclusivité de l'utilisation du nom géographique lors du dépôt d'un nom de domaine en .fr. Un demandeur, agissant de bonne foi et justifiant d'un intérêt légitime, pourra désormais le réserver. Un décret définira l'usage de mauvaise foi et l'absence d'intérêt légitime mais, dans cette attente, l'AMF recommande de réserver le nom géographique de la commune si cela n'a pas déjà été fait, sachant que ce nom peut être utilisé, en l'absence de site Internet, pour la messagerie.



Téléphonie mobile

L'Association française des utilisateurs de télécommunications (AFUTT) a réalisé une brochure d'information sur la téléphonie mobile et les rayonnements magnétiques. De façon synthétique et à l'aide de nombreux schémas, l'auteur explique le fonctionnement d'un réseau de téléphonie mobile : les fréquences, les cellules, les antennes, les stations de base, les champs électromagnétiques ... (5 € TTC).

CONTACT infos@afutt.org
www.afutt.org/ 01 47 41 18 56



Filière « Papier »

Le périmètre de la filière papier a été étendu aux papiers bureautiques et leurs tonnages sont éligibles aux soutiens. EcoFolio s'est également doté de sa propre base de données « collectivités ». L'extranet du site EcoFolio dédié aux collectivités a été entièrement revu et le nouveau contrat transcrivant ces modifications y est disponible. Il est indispensable de le signer

avant la prochaine déclaration pour bénéficier de ses nouvelles dispositions en 2011.



Label « Zone d'Activité Très Haut Débit »

Le label « Zone d'Activité Très Haut Débit » a été lancé le 5 mai dernier. Ce label poursuit un double objectif : identifier les zones d'activités équipées en fibre optique et valoriser les efforts des aménageurs et des collectivités territoriales qui ont fait ce choix d'équipement. Un site Internet a été mis en place pour accompagner cette démarche et donner toutes les informations utiles : liste des sites, modalités d'attribution, coût.... A ce jour, onze zones d'activités ont déjà obtenu ce label.

CONTACT www.labelzathd.fr



Aménagements de centre-bourg

Le 30 juin prochain, Mairie 2000 organisera, en partenariat avec le SNBPE (Syndicat national du béton prêt à l'emploi), une réunion d'information intitulée

« Aménagements de centre-bourg en béton décoratif ». Cette séance se déroulera à Saint Germain dans l'Aube (10). Après une présentation de la démarche et des matériaux, les élus se rendront dans le village pour une visite commentée de l'aménagement réalisé dans le centre-bourg.

CONTACT [Mairie 2000](mailto:Mairie2000) Tél. 01 44 18 13 97 - dbreure@amf.asso.fr



Financements européens

Dans la continuité des actions engagées par l'AMF et Mairie 2000 en faveur d'une diffusion d'informations pratiques sur la bonne utilisation des fonds européens, trois réunions se tiendront en juin, respectivement dans les Pyrénées Orientales, l'Yonne et le Var. Ces réunions se feront en lien avec les associations départementales concernées. Après chaque séminaire, sont prévus des temps d'échanges personnalisés entre les formateurs et les élus qui auraient des projets susceptibles de bénéficier d'aides européennes.

CONTACT www.mairie2000.asso.fr



DOSSIER

Financez vos projets avec les fonds européens

TERRITOIRES

La réforme de l'administration territoriale de l'État vue par les maires

INITIATIVES

Bistrot, cafés, auberges... comment les sauver, les rouvrir ?

JURIDIQUE

Les arbres et les pouvoirs de police du maire

SUR
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 281, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREA-PRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 ISSN 1760-9712.
Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Agences régionales de santé : conseil de surveillance (titulaire ; suppléant) : Pays de la Loire : Alain de la Garanderie, maire de Machecoul - 44 ; Jean-Claude Antonini, maire d'Angers - 49
Franche-Comté : Sylvie Vermeillet, maire de Cernans - 39 ; Jean-Marie Le Breton, maire de Velle-le-Chatel - 70
Conseil d'administration de l'Institut géographique national (IGN) : Patrick Beaudouin, maire de Saint-Mandé - 94 (titulaire) ; Xavier Argenton, maire de Parthenay - 79 (suppléant)
Conseil d'administration de l'UGAP : Bernard Spotti, maire de Breuillet - 91 (titulaire) ; Pierre de Rus, maire de Saint-Pierre-du-Perray - 91 (suppléant)

AGENDA DES AD

18 JUIN

- Assemblée générale de l'Association des maires du Loiret

25 JUIN

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Manche *

30 JUIN

- Congrès de l'ANDAM *

2 JUILLET

- Assemblée générale de l'Association des maires du Tarn

10 SEPTEMBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Savoie

17 SEPTEMBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires d'Eure-et-Loir *

- Assemblée générale de l'Association des maires de Saône-et-Loire

1ER OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires du Pas-de-Calais

6 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Drôme

7 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Loire-Atlantique

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Seine-et-Marne *

8 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires des Côtes-d'Armor *

* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF